

Référence marché : 2022-03 Gestion des quais de transfert des Baronnie

Objet : Décision de modification par avenant de la valeur de l'acte d'engagement du marché de Gestion des quais de transfert des Baronnie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L5211-10 ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu les délibérations D22-20 du Comité Syndical du 15 octobre 2020 relative aux délégations données au Président par le Comité Syndical et plus particulièrement dans les domaines relatifs à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu le marché public de prestation **2022-03 Gestion des quais de transfert des Baronnie** conclu, après une procédure adaptée, et notifié le 14 décembre 2022 avec l'entreprise COVED SAS groupe PAPREC FRANCE;

Vu l'article 2.8 du DCE valant CCAP du marché 2022-03 relatif à la durée du marché ;

Vu la décision 2025-08, Décision expresse de reconduction du marché de Gestion des quais de transfert des Baronnie ;

Vu l'avis de la commission d'appel d'offre réunie le 5 mars 2026 ;

Vu l'acte d'engagement du marché 2022-03 ;

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

- le Syndicat des Portes de Provence a confié l'exécution du marché 2022-03 à l'entreprise COVED SAS groupe PAPREC FRANCE, pour une période de trois ans (3) ans, à compter du 1er janvier 2023 soit jusqu'au 31 décembre 2025 et que sur la durée du marché telle que précisée période de reconduction comprise, le montant de celui-ci ressort pour 881 087.24 €. TTC
- le marché 2022-03 prévoit la possibilité de reconduction des prestations dans la limite de 2 reconductions de un (1) an pour un période pouvant aller jusqu'à deux (2) an au maximum.
- il a été décidé de prolonger l'exécution de ce marché jusqu'au 31 décembre 2026.



- le développement de la collecte sélective multimatériaux et carton a progressé sur le territoire de la CCBDP concerné et de fait les quantités prises en charges dans le cadre de ce marché ont largement augmenté ;
- le montant prévu à l'acte d'engagement ayant été dépassé, il convient d'adapter ce montant prévu qui permettra d'assurer de garantir les prestations jusqu'au 31 mai 2026 ;
- la requalification de l'acte d'engagement permettra d'élaborer une consultation adaptée pour répondre aux besoins entre le 1^{er} juin et jusqu'au 31 décembre 2026, afin de permettre à la nouvelle mandature d'élaborer un nouveau marché à partir du premier janvier 2027.
- les évaluations d'unités d'œuvre actuelles permettent d'estimer un besoin de requalification du montant de l'acte d'engagement de 123 019,47 €.HT soit 15.07% de la valeur initiale ;
- il convient alors, de modifier la valeur de l'acte d'engagement qui ressort au montant de 939 410.92 € HT.

Le Président du Syndicat des Portes de Provence,

DECIDE :

Article 1 : Il sera conclu, avec l'entreprise PAPREC FRANCE un avenant n°1 modifiant la valeur de l'acte d'engagement du marché 2022-03 Gestion des quais de transfert des Baronnie.

Article 2 : L'avenant n°1 au marché n'engendre aucune modification des conditions d'exécution.

Article 3 : Considérant que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Article 4 : Monsieur le Président et Monsieur le Receveur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication.

A Montélimar, 6 mars 2026

Le Pouvoir Adjudicateur,
Le Président du SYPP
Alain GALLU


 **SYPP**
Syndicat des Portes de Provence
pour le traitement des déchets
2/2





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 01

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

SYNDICAT DES PORTES DE PROVENCE (SYPP)

Immeuble le Septan,
8, avenue du 45^{ème} R.T.
26200 Montélimar
Tél : 04 75 00 25 35

Représentant légal du Syndicat des Portes de Provence, coordinateur du groupement de commandes :

Monsieur le président du SYPP ou son représentant par délégation.

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SAS COVED
7 rue du Docteur Lancereaux
75008 Paris
SIRET n°343 403 531 03351

C - Objet du marché public

Objet du marché public:

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

L'objet du marché concerne la gestion des quais de transfert des déchets ménagers et assimilés implanté sur Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale. Les prestations concernent : - La location et l'entretien des contenants mis à disposition les quais de transfert - L'enlèvement des bennes, caissons et le transport des déchets vers les exutoires définis par le Sypp pour les déchets ménagers et assimilés suivants : ordures ménagères résiduelles, déchets et produits recyclables issues de la collecte sélective

Date de la notification du marché public : 14 décembre 2022

Durée d'exécution du marché public : ferme 36 mois reconductible 2 fois 12 mois

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 10% ou 5,5%
- Montant HT : 816 391,45 €
- Montant TTC : 881 087,24€

D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

- le Syndicat des Portes de Provence a confié l'exécution du marché 2022-03 à l'entreprise COVED SAS groupe PAPREC FRANCE, pour une période de trois ans (3) ans, à compter du 1er janvier 2023 soit jusqu'au 31 décembre 2025 et que sur la durée du marché telle que précisée période de reconduction comprise, le montant de celui-ci ressort pour 881 087.24 €. TTC et 816 391.45 €.HT.

- le marché 2022-03 prévoit la possibilité de reconduction des prestations dans la limite de 2 reconductions de un (1) an pour un période pouvant aller jusqu'à deux (2) an au maximum.

- il a été décidé de prolonger l'exécution de ce marché jusqu'à 31 décembre 2026.

- le développement de la collecte sélective multimatériaux et carton a progressé sur le territoire de la CCBDP concerné et de fait les quantités prises en charges dans le cadre de ce marché ont largement augmenté ;

- le montant prévu à l'acte d'engagement ayant été dépassé, il convient d'adapter ce montant prévu qui permettra d'assurer de garantir les prestations jusqu'au 31 mai 2026 ;

- les évaluations d'unités d'œuvre actuelles permettent d'estimer un besoin de requalification du montant de l'acte d'engagement de 123 019,47 €.HT soit 15.07% de la valeur initiale ;

- il convient alors, de modifier la valeur de l'acte d'engagement qui ressort au montant de 939 410.92 €.HT .

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 10% ou 5.5%
- Montant HT : 123 019.47 €
- Montant TTC : 130 894,87 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 15.07%.....

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 10% ou 5.5%
- Montant HT : 939 410.92 €
- Montant TTC : 1 011 982,11 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

À Montélimar, le 6 mars 2026

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)



MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES

Pouvoir adjudicateur :

Syndicat des Portes de Provence (SYPP)
Immeuble le Septan
Entrée A
8, av. du 45^{ème} R.I.
Quartier Saint-Martin
26200 Montélimar

Acte d'Engagement (A.E.)

OFFRE DE BASE

Gestion des quais de transfert des Baronnie

Requalifié suite à décision 2026-02

Date de notification : _____ N° du marché : 2022-03 Transfert BDP

Imputation comptable : Article 611

Représentant légal du pouvoir adjudicateur : Monsieur le Président du SYPP

Ordonnateur : Monsieur le Président du SYPP

Comptable assignataire des paiements : La trésorerie Principale de Montélimar

Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2191-59 à 62 du Code de la commande publique : Monsieur le Président du SYPP

EXEMPLAIRE UNIQUE (cadre réservé en cas de cession de créance ou de nantissement)

Article 1 - Contractant(s) (1)

JE, contractant unique soussigné(e),

OU

~~NOUS, contractants soussignés,~~

Nom, Prénom et qualité : Stéphane LETERRIER, Directeur Général

agissant en mon nom personnel,

domicilié(e) à : _____

Téléphone : _____ Télécopie : _____

E-mail : _____

OU

agissant pour le nom et pour le compte de la société :

COVED

forme : SAS au capital de : 53 000 000,00 €

ayant son siège social à : 7 rue du Docteur Lancœreaux - 75008 Paris

Téléphone : 01 42 99 43 10 Télécopie : 01 42 99 43 31

E-mail : marchespublics@paprec.com

Immatriculé(e) à l'INSEE :

- N° SIRET : 343 403 531 03351

- Code APE/NAF : 3811Z

- N° d'inscription :

. au Registre du Commerce et des Sociétés : RCS Paris 343 403 531

ET/OU

. au Répertoire des Métiers : _____

. autre : _____

(1) Rayer la mention inutile

ET :

Nom, Prénom et qualité : _____

agissant en mon nom personnel,

domicilié(e) à : _____

Téléphone : _____ Télécopie : _____

E-mail : _____

OU

agissant pour le nom et pour le compte de la société :

forme : _____ au capital de : _____

ayant son siège social à : _____

Téléphone : _____ Télécopie : _____

E-mail : _____

Immatriculé(e) à l'INSEE :

- N° SIRET : _____

- Code APE/NAF : _____

- N° d'inscription :

. au Registre du Commerce et des Sociétés : _____

ET/OU

. au Répertoire des Métiers : _____

. autre : _____

ET :

Nom, Prénom et qualité : _____

agissant en mon nom personnel,
 domicilié(e) à : _____
 Téléphone : _____ Télécopie : _____
 E-mail : _____

OU

agissant pour le nom et pour le compte de la société :

 forme : _____ au capital de : _____
 ayant son siège social à : _____

 Téléphone : _____ Télécopie : _____
 E-mail : _____

Immatriculé(e) à l'INSEE :

- N° SIRET : _____
- Code APE/NAF : _____
- N° d'inscription :
 . au Registre du Commerce et des Sociétés : _____
 ET/OU
 . au Répertoire des Métiers : _____
 . autre : _____

désigné(s) ci-après sous le nom de « LE PRESTATAIRE »,

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) N° 2022-03 Transfert BDP et des documents qui y sont mentionnés, et produit les documents, certificats, attestations et déclarations visés aux articles R2343-14 à 15 du Code de la Commande Publique (1),

m'engage, sans réserve

ou

~~nous engageons, sans réserve, en tant que groupement solidaire ayant comme mandataire~~

conformément aux dispositions des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ainsi définies.

Article 2 - Prix

Les prestations objet du présent marché seront réglées par application, aux quantités réellement exécutées, des prix unitaires figurant au bordereau des prix unitaires (BPU).

L'évaluation de l'ensemble des prestations sur la durée du marché, telle qu'elle résulte du détail quantitatif estimatif (DQE), est :

	816 381,45 €	€	Montant requalifié suite décision 2026-02
Montant hors TVA (HT)			939 410.92 €
Montant TVA au taux de <u>10 % ou 5,5%</u> selon les prestations	84 695,79 €	€	72 571.19 €
Montant TTC	881 007,24 €	€	1 011 982.11 €

Montant TTC en toutes lettres : ~~Huit cent quatre-vingt-un mille quatre-vingt-sept euros et vingt-quatre centimes~~

Un million onze mille neuf cent quatre-vingt deux euros et onze centimes

Article 3 – Variation des prix

Les stipulations correspondantes figurent à l'article 5 du CCAP.

(1) Royer la mention inutile

Article 4 – Sous-traitance

L' (les) annexe(s) n° _____ au présent acte d'engagement indique(nt) la nature et le montant des prestations que (1) :

- j'envisage,

ou

- nous envisageons,

de faire exécuter par des sous-traitants payés directement. Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement. A cet effet, il est également joint, pour chacun des sous-traitants, une déclaration indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics, une attestation sur l'honneur qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq (5) dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.8221-1 à L.8221-5, L.5221-8, L.5221-11, L.8251-1, L.8231-1, L.8241-1 et L.8241-2 du Code du travail, une attestation d'assurance garantissant la responsabilité du sous-traitant à l'égard des tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations et portant mention de l'étendue de la garantie, des justificatifs permettant d'apprécier sa capacité professionnelle.

Dans la mesure où tous ces documents ont été produits, la notification du marché est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.

Le montant des prestations que (1) :

- j'envisage,

ou

- nous envisageons,

de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

- montant hors T.V.A : _____ €
 - T.V.A. au taux de _____ % : _____ €
 - montant T.V.A : _____ €

_____ (en lettres).

(1) *Rayer la mention inutile*

Article 5 – Nantissement - Cession

La créance maximale que (1) :

- je pourrais,

ou

- nous pourrons,

présenter en nantissement ou céder est ainsi de : _____ € T.T.C..

_____ (en lettres).

Article 6 - Paiement

Les modalités de règlement des comptes sont précisées à l'article 6 du C.C.A.P.

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit :

- du compte (commun si groupement) :

Compte ouvert au nom de COVED

Sous le numéro : 00067152501

Clé RIB : 21

Banque : CIC Lyonnaise de Banque

à : Lyon

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter le montant au crédit des comptes désignés dans les annexes, actes spéciaux ou avenants.

Article 7 - Avance

Le prestataire précise qu'il (1) :

- **ACCEPTE,**

- REFUSE,

de percevoir l'avance dans les conditions visées à l'article 6 du C.C.A.P.

(1) *Rayer la mention inutile*

L'offre ainsi présentée ne me (nous) lie toutefois que si son acceptation m'(nous) est notifiée dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres telle que cette date est précisée en page de garde du C.C.A.P.

Le marché ne pourra toutefois m'(nous) être attribué qu'à la seule condition que j'aie (nous ayons) produit les certificats visés à l'article 46 du Code des marchés publics dans un délai de cinq (5) jours suivant la réception de la lettre m'(nous) informant de l'acceptation de l'offre.

Fait en un (1) seul original,

A, le

LE PRESTATAIRE
(cachet(s) et signature(s))

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement qui comporte _____
annexe(s) relative(s) à

la signature du marché **requalifié** ayant été autorisée par décision n° **2026.02** du 06 mars 2026

A Montélimar, le 06 Mars 2026,

LE REPRÉSENTANT LÉgal DU POUVOIR ADJUDICATEUR,



Syndicat des Portes de Provence
pour le traitement des déchets

Marché reçu en Préfecture de la Drôme le _____

Mention conforme à l'original.

LE REPRÉSENTANT LÉgal DU POUVOIR ADJUDICATEUR,

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché signé le _____
par le destinataire.

A Montélimar, le

LE REPRÉSENTANT LÉgal DU POUVOIR ADJUDICATEUR



Syndicat des Portes de Provence
pour le traitement des déchets



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 01

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

SYNDICAT DES PORTES DE PROVENCE (SYPP)

Immeuble le Septan,
8, avenue du 45^{ème} R.T.
26200 Montélimar
Tél : 04 75 00 25 35

Représentant légal du Syndicat des Portes de Provence, coordinateur du groupement de commandes :

Monsieur le président du SYPP ou son représentant par délégation.

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SAS COVERED
7 rue du Docteur Lancereaux
75008 Paris
SIRET n°343 403 531 03351

C - Objet du marché public

Objet du marché public:

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

L'objet du marché concerne la gestion des quais de transfert des déchets ménagers et assimilés implanté sur Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale. Les prestations concernent : - La location et l'entretien des contenants mis à disposition les quais de transfert - L'enlèvement des bennes, caissons et le transport des déchets vers les exutoires définis par le Sypp pour les déchets ménagers et assimilés suivants : ordures ménagères résiduelles, déchets et produits recyclables issues de la collecte sélective

Date de la notification du marché public : 14 décembre 2022

Durée d'exécution du marché public : ferme 36 mois reconductible 2 fois 12 mois

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 10% ou 5,5%
- Montant HT : 816 391,45 €
- Montant TTC : 881 087,24€

D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant :

(Détailier toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

- le Syndicat des Portes de Provence a confié l'exécution du marché 2022-03 à l'entreprise COVED SAS groupe PAPREC FRANCE, pour une période de trois ans (3) ans, à compter du 1er janvier 2023 soit jusqu'au 31 décembre 2025 et que sur la durée du marché telle que précisée période de reconduction comprise, le montant de celui-ci ressort pour 881 087.24 €. TTC et 816 391.45 €.HT.

- le marché 2022-03 prévoit la possibilité de reconduction des prestations dans la limite de 2 reconductions de un (1) an pour un période pouvant aller jusqu'à deux (2) an au maximum.

- il a été décidé de prolonger l'exécution de ce marché jusqu'à 31 décembre 2026.

- le développement de la collecte sélective multimatériaux et carton a progressé sur le territoire de la CCBDP concerné et de fait les quantités prises en charges dans le cadre de ce marché ont largement augmenté ;

- le montant prévu à l'acte d'engagement ayant été dépassé, il convient d'adapter ce montant prévu qui permettra d'assurer de garantir les prestations jusqu'au 31 mai 2026 ;

- les évaluations d'unités d'œuvre actuelles permettent d'estimer un besoin de requalification du montant de l'acte d'engagement de 123 019,47 €.HT soit 15.07% de la valeur initiale ;

- il convient alors, de modifier la valeur de l'acte d'engagement qui ressort au montant de 939 410.92 €.HT .

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 10% ou 5.5%
- Montant HT : 123 019.47 €
- Montant TTC : 130 894,87 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 15.07%.....

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 10% ou 5.5%
- Montant HT : 939 410.92 €
- Montant TTC : 1 011 982,11 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

À Montélimar, le 6 mars 2026

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES
PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
PROJET D'AVENANT

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

SYPP, Numéro national d'identification : 25260255200025, Immeuble le Septan, 8, avenue du 45ème R.T. 26200 Montélimar F, Téléphone : (+33) 4 75 00 25 35, Code NUTS : FRK23 Adresse(s) internet : Adresse principale : <http://www.sypp.fr> Adresse du profil acheteur : <http://www.sypp.fr>

B - Objet de la consultation.

Intitulé : Gestion des quais de transfert des Baronnies Numéro de référence : 2022-03

L'objet de la présente consultation concerne la gestion des quais de transfert des déchets ménagers et assimilés implanté sur Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale.

Les prestations concernent :

- La location et l'entretien des contenants mis à disposition sur les quais de transfert
- L'enlèvement des bennes, caissons et le transport des déchets vers les exutoires définis par le Sypp pour les déchets ménagers et assimilés suivants : ordures ménagères résiduelles, déchets et produits recyclables issues de la collecte sélective

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ni en lot.

C - Déroulement de la consultation et du marché public

La présente consultation est lancée suivant la procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles L.2124-2 et R.2124-2 du Code de la Commande Publique.

Publicité

Avis initial

BOAMP : Transmis le 19/09/22 à 15h10 publié le 22/09/22 Identifiant 22-125435 N° Annonce 2022-265

JOUE : Transmis le 19/09/22 à 15h10 publié le 23/09/22 N° Annonce 2022/S184-519867

Date et heure limites de réception des candidatures

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation 26 octobre 2022 - 12:00

La reconduction des prestations une fois un an notifiée le 24 novembre 2025 par décision n°2025-08 du 24 novembre 2025.

D - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

L'objet du marché concerne la gestion des quais de transfert des déchets ménagers et assimilés implanté sur Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale. Les prestations concernent : - La location et l'entretien des contenants mis à disposition les quais de transfert - L'enlèvement des bennes, caissons et le transport des déchets vers les exutoires définis par le Sypp pour les déchets ménagers et assimilés suivants : ordures ménagères résiduelles, déchets et produits recyclables issues de la collecte sélective

■ Date de la notification du marché public : 14 décembre 2022

■ Durée d'exécution du marché public : ferme 36 mois reconductible 2 fois 12 mois

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 10% ou 5.5%
- Montant HT : 816 391.45 €
- Montant TTC : 881 087.24€

E - Fonctionnement de la commission d'appel d'offres.

■ Le quorum est atteint :

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

La commission d'appel d'offres

(Cocher la case correspondante.)

peut

ne peut pas valablement délibérer.

F - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

- le Syndicat des Portes de Provence a confié l'exécution du marché 2022-03 à l'entreprise COVED SAS groupe PAPREC FRANCE, pour une période de trois ans (3) ans, à compter du 1er janvier 2023 soit jusqu'au 31 décembre 2025 et que sur la durée du marché telle que précisée période de reconduction comprise, le montant de celui-ci ressort pour 881 087.24 €. TTC et 816 391.45 €.HT.

- le marché 2022-03 prévoit la possibilité de reconduction des prestations dans la limite de 2 reconductions de un (1) an pour un période pouvant aller jusqu'à deux (2) an au maximum.

- il a été décidé de prolonger l'exécution de ce marché jusqu'à 31 décembre 2026.

- le développement de la collecte sélective multimatériaux et carton a progressé sur le territoire de la CCBDP concerné et de fait les quantités prises en charges dans le cadre de ce marché ont largement augmenté ;

- le montant prévu à l'acte d'engagement ayant été dépassé, il convient d'adapter ce montant prévu qui permettra d'assurer de garantir les prestations jusqu'au 31 mai 2026 ;

- les évaluations d'unités d'œuvre actuelles permettent d'estimer un besoin de requalification du montant de l'acte d'engagement de 123 019,47 €.HT soit 15.07% de la valeur initiale ;

- il convient alors, de modifier la valeur de l'acte d'engagement qui ressort au montant de 939 410.92 €.HT .

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 10% ou 5.5%
- Montant HT : 123 019.47 €
- Montant TTC : 130 894,87 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 15.07%.....

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 10% ou 5.5%
- Montant HT : 939 410.92 €
- Montant TTC : 1 011 982,11 €

G - Décision de la CAO

Au vu de la proposition d'avenant et des décisions prises le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice décide :


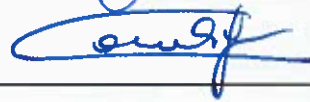
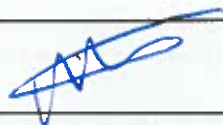
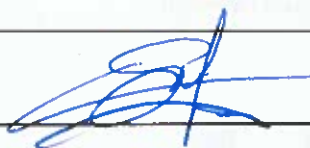

d'accepter la proposition d'avenant ;

de refuser la proposition d'avenant ;

H - Observations des membres de la commission d'appel d'offres.

I - Signature des membres de la commission d'appel d'offres

(Indiquer dans le tableau ci-dessous les nom et prénom de chacun des membres de la commission d'appel d'offres présents. Le procès-verbal doit être signé par tous les membres ayant siégé en séance.)

Nom et prénom	Signature
GALLU Alain, Président Titulaire	
COURBIS Yves Titulaire	
BERRARD Philippe Suppléant	
RIEU Roland Titulaire	
CHAUTARD Olivier Suppléant	
AARAB Mounir Titulaire	
SICARD Jean-Claude Suppléant	
SALIN Olivier Titulaire	
MOLINIE Sylvie Suppléante	
SAVATIER Paul Titulaire	
VALAYER Pierre-André Suppléant	

J - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A MONTELIMAR , le 05/03/2026

Signature


SYPP
Syndicat des Portes de Provence
pour le traitement des déchets